

## **FORMATION FONCTIONNEMENT ET GESTION DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)**

Le Code du Travail marocain impose la création d'un **Comité d'Hygiène et de Sécurité (CHSCT)** dans les établissements de 50 salariés et plus. L'employeur doit garantir son bon fonctionnement et informer ses membres. Le CHSCT a pour missions principales : détecter les risques professionnels, veiller à l'application de la réglementation, assurer l'entretien des dispositifs de sécurité, protéger l'environnement de travail, participer aux enquêtes d'accidents et promouvoir la prévention au sein de l'entreprise.

La formation permet aux membres du CHSCT de développer leur capacité à identifier, analyser et évaluer les risques professionnels. Elle couvre : les missions et responsabilités du CHSCT, la création et la réglementation, la méthodologie de désignation et d'organisation, le fonctionnement (réunions, comptes rendus), ainsi que les moyens dont le comité dispose (heures de délégation, déplacements, formation, moyens juridiques et matériels).

La pédagogie combine théorie, cas pratiques, quiz et échanges d'expérience.

Durée : **1 jour** – Public : membres CHSCT et délégués du personnel – Aucun prérequis.

La formation est animée par un **expert en santé et sécurité au travail** et accompagnée d'un support documentaire.